

## Procès-verbal du conseil de l'UFR SVTE du mardi 12 juillet 2016 à 9 heures 00

Etaient présents :

### Collège A

- *Présents ou représentés :*

M. NARCE, M. CHERKAOUI-MALKI (procuration M. ANDREOLETTI), M. DECONINCK (procuration M. FARA), M. FAIVRE, M. FARA, M. GUZZO (présent jusqu'à 11h55 puis procuration à M. GROSJEAN), M. WIPF (procuration à M. GUZZO jusqu'à 11 h 55).

- *Excusé : M. DEMARQUOY*

- *Absents : M. BOLLACHE, MME CHLUBA*

### Collège B

- *Présents ou représentés :*

MME ABED-VIEILLARD, M. GROSJEAN, M. ANDREOLETTI (présent à partir de 10h), M. BELLENGER, M. LEVEQUE (présent jusqu'à 11h15), M. MOREAU (procuration à MME PRUDENT), M. PICHON, MME PRUDENT, M. RIALLAND, M. SAUCEDE (procuration à M. LEVEQUE jusqu'à 11 h 15).

### Collège des personnels BIATSS

- *Présents ou représentés :*

M. DER, MME GAETAN, M. LOQUIN (procuration à MME ABED-VIEILLARD), M. ROLLIN, MME EVROT-CARRICAN.

### Collège des usagers

- *Présents ou représentés :*

MME SUZIALUK.

- *Absents : MME MALAURENT, MME CARDINI, M. COLLIN, MME BOUDIER, M. MEYER, M. LEGAULT.*

### Collège des personnalités extérieures

- *Présents ou représentés :*

M. ALMEIDA (procuration à M. BELLENGER), M. CENSIER, MME PRUDON-DESGOUTTES (procuration à M. FAIVRE), M. ANSEL (procuration à M. NARCE).

- *Absents : MME FOUGERON, MME LUSTRAT, M. WOYNAROSKI, MME DECHELOTTE.*

### Membres consultatifs

- *Présente :*

MME CLERGET, responsable administrative de l'UFR ; MME SALVADORI.

- *Absent : M. BATT, responsable du département d'anglais.*

### Membres invités

- *Présentes :*

MME CHALUMEAU, secrétaire de direction de l'UFR,  
MME THOMAS, responsable de la scolarité.

- *Excusée : MME CASAS, responsable de l'antenne financière.*

Le quorum étant réuni, la séance peut valablement se tenir.

\*\*\*\*\*

#### ✓ Approbation du PV du 26 mai 2016

 20 pour, 1 abstention

#### ✓ Informations du directeur d'UFR

○ **Compte rendu de la CDUS du 7 juillet 2016 :**

#### ▪ **Situation budgétaire du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et des établissements**

Le Directeur d'UFR informe que la situation budgétaire du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche est tendue, ainsi que celle des établissements, de façon plus ou moins importante. L'université de Bourgogne est très en avance au niveau calendaire par rapport aux autres universités dans le Dialogue d'Objectifs et de Moyens (DOM) pour le budget 2017. L'annonce d'une rallonge budgétaire aux universités a été faite récemment par le gouvernement.

#### ▪ **Mise en place des bachelors**

La mise en place de ce diplôme de niveau bac + 3 est en cours de discussion. La CDUS aborde le dossier avec prudence car la dénomination licence pourrait être dévalorisée par la dimension internationale du bachelor. L'une des questions qui se pose est : faut-il renommer les licences générales bachelor ?

Ce vocable regroupe en fait des pratiques très différentes : cette formation aurait vocation à accueillir des étudiants issus de baccalauréat professionnel par endroits et, dans les grandes écoles, ce serait un diplôme élitiste diplômant de futurs ingénieurs. Les IUT essaient aussi d'intégrer cette démarche en mettant en place un bachelor à destination des étudiants de leurs structures.

Le ministère place sa réflexion autour de l'autorisation ou non d'ouverture de ce type de diplôme dans différentes écoles supérieures ; les travaux de la CDUS et de la CPU se concentrent sur son contenu et ses perspectives. Si une sélection est instaurée à l'entrée des masters, il faut un débouché après la 3<sup>ème</sup> année.

La situation est donc encore floue. Le secteur industriel pousse en faveur du bachelor. Aussi, il faut réfléchir à la professionnalisation des licences, ce point étant un reproche des industriels.

M. PICHON demande la position de la CPU sur les bachelors. Par ailleurs, on avait parlé d'un bachelor « I-site », qu'en est-il ?

Le Directeur d'UFR n'a pas vu le dossier i-site donc ne peut pas répondre à la question. La CDUS a eu des échanges avec le vice-président formation de la CPU mais les deux assemblées n'ont pas le même point de vue. L'objectif recherché reste encore variable pour l'instant, selon les acteurs pédagogiques ou professionnels (débouché professionnel ou filière élitiste) et il est inquiet sur une dichotomie qui pourrait s'installer à bac +3.

M. FAIVRE demande si le ministère attend un positionnement des universités. Selon lui, si une dichotomie se met en place, cela ne peut que tuer la licence. A qui revient la décision ultime ?

Le Directeur d'UFR précise que le ministère consulte la CPU et le CNESER. La question posée porte sur l'autorisation ou non d'ouverture de formations bachelors. La réflexion doit avoir lieu à l'intérieur de l'établissement : quelle sera la lisibilité de notre carte des formations, quel est l'avenir de nos étudiants ? Une réflexion sera à mener en commission de la pédagogie de l'UFR.

M. GUZZO précise qu'il en existe déjà dans certaines universités.

M. PICHON ne sait pas si ce sera sélectif mais différents niveaux risquent d'apparaître: les très bons, les moyens...

Pour M. RIALLAND, peu importe la dénomination ; la question qui se pose est : est-ce que l'on envoie les étudiants vers un master ou un emploi et comment l'on se positionne vis-à-vis des IUT qui ont des licences professionnelles.

M. GUZZO précise que quasiment toutes les licences professionnelles sont en alternance, donc la partie professionnelle est faite en entreprise.

#### ▪ **Sélection en master**

Le décret paru en mai 2016 concernant la sélection en master ne concerne que la rentrée 2016. Un autre texte de cadrage plus général est prévu pour la rentrée suivante. La CDUS suit aussi ce dossier et doit apporter des arguments de travail au comité de suivi des masters.

Les comités de suivi de licence et de master vont être supprimés et remplacés par un comité unique de suivi LMD.

#### ▪ **CRCT-délégations attribués pour 2016-2017**

M. GARCIA a obtenu un CRCT de 6 mois.

La demande de M. ALVES n'a pas été retenue.

M. MOREAU a obtenu une délégation CNRS pour un an.

#### ▪ **Appel à projets « équipements pédagogiques »**

Le Directeur d'UFR donne lecture des projets retenus et donne la parole à M. FAIVRE.

M. FAIVRE rappelle que le conseil d'UFR avait classé une quinzaine de projets. Les demandes placées en priorité ont été acceptées jusqu'au numéro 9, de manière partielle pour ce dernier projet à hauteur de 9000 €, ce qui perturbe la configuration pluriannuelle des projets et un décalage dans le temps. Le volume financier accordé est de près de 80 000 € (contre 130 000 € de demandes environ).

M. LEVEQUE s'enquiert des projets qui seront retenus puisque seuls 9000 € sont accordés sur une demande de 24500 €. Y aura-t-il un prorata ?

M. FAIVRE répond qu'il faudra faire des arbitrages, en dialoguant avec les différents porteurs. Un prorata n'aura peut-être pas de sens, il faudra revoir dans l'intérêt des projets.

MME ABED-VIEILLARD détaille l'évolution de la demande de microscopie : au départ, 32000 € étaient demandés, puis l'arbitrage effectué par la commission de la pédagogie a ramené le montant à 24500 € et l'uB attribue au final 9000 €. L'allocation ne correspond pas à un nombre entier de microscopes, il faudra donc que les demandeurs d'origine aient une discussion.

M. LEVEQUE préfère un arbitrage en commission de la pédagogie.

#### ▪ **Point GBCP**

Le Directeur d'UFR invite MME CASAS à faire un point sur les dernières informations obtenues sur la GBCP.

MME CASAS rappelle les principes d'organisation votés par le CA en juillet 2015 : mise en place de Centres de Responsabilité Budgétaires et de Centres de Services Partagés, plateformes regroupant plusieurs services. Suite à une visite de l'AMUE, une nouvelle organisation a été présentée par l'uB, totalement différente : désormais les CSP seront des services centraux : voyages d'affaires, recettes et conventions de recherche. L'UFR n'a pas souhaité participer à la plateforme voyage d'affaires, les missions resteront gérées dans notre composante. La GBCP sera mise en place à l'uB le 01.01.2017.

M. ROLLIN a fait valoir que le comité technique n'a pas été consulté sur cette organisation et que, par conséquent, le projet ne pouvait pas être soumis au vote du CA.

#### ▪ **Dates des opérations de fin d'exercice**

MME CASAS explique que, du fait de la mise en place de la GBCP à l'uB le 01.01.2017, les dates d'engagement de dépenses et de services faits sont avancées par rapport à l'année dernière:

- Livraisons au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre 2016, à défaut imputées sur le budget 2017
- Bons de commande : 10 novembre 2016
- Missions : 30 novembre. Les missions prévues en décembre devront être anticipées en novembre, faute de quoi les missionnaires avanceront les frais et seront remboursés en 2017.

#### ▪ **Salle de TP licence**

MME ABED VIEILLARD précise n'avoir pas mentionné dans la fiche de poste de M. RUDELLE qu'il devait préparer la salle pour toutes les filières utilisatrices. Une charte est en préparation pour encadrer les prêts de matériels. Quelques commandes sont encore en cours dans le cadre du PPI.

#### ▪ **Bilan de la cafétéria**

Suite à l'enquête lancée auprès des personnels de l'UFR, MME CLERGET a rencontré la responsable de la cafétéria avec deux de ses collègues, dont le cuisinier du CROUS, pour faire état des demandes. Les informations suivantes ont été données :

- Fusion des deux CROUS de Dijon et Besançon
- Evolution des tarifs votée par le CA du CROUS : soit à la hausse, soit à la baisse
- Arrivée du bio : crudités, tartes aux pommes, yaourts, pain, mais pas tous les jours
- Arrivée d'un Food truck, géré par le CROUS, en septembre pour produits frais de qualité : burgers, salades maison, frites, poulet, pâtisseries
- En été, une cafétéria et un restaurant universitaire restent ouverts : Montmuzard et cafétéria Droit-Lettres
- Le restaurant Lamartine redevient restaurant administratif du personnel
- Variété : 5 sandwiches et 3 salades qui changent tous les jours

- Horaires : la demande de modification sera étudiée (7 h 45 à 15 h 15) mais susceptible de poser problème car les employées de la cafétéria préparent les plats en cuisine le matin tôt à Mansart. Actuellement, les horaires d'ouverture sont 9 h 00 à 16 h 30.

Le Directeur d'UFR complète en disant qu'une ouverture plus matinale serait mieux perçue par les étudiants et le personnel.

M. ROLLIN constate que le personnel va moins au restaurant universitaire. Il a également remarqué qu'il y avait peu de personnes à la cafétéria après 15 h 00, donc une fermeture à 16h 30 ne se justifie pas.

#### ✓ Questions relatives aux ressources humaines

##### ○ **Compte-rendu de la commission des personnels réunie le 17/06/2016 (propositions de promotion de grade des personnels ITRF)**

Le Directeur d'UFR rend compte des travaux de la commission du personnel, qui s'est réunie le 17 juin afin de proposer un classement pour les avancements de grade des personnels ITRF.

M. GROSJEAN souhaite connaître les critères de classement des personnels.

Le Directeur d'UFR précise que la carrière et l'ancienneté sont pris en compte.

M. ROLLIN constate que certains dossiers, pourtant bons, ne passent jamais au niveau national. Les propositions au niveau de l'université et au plan académique ou national émanent de l'administration et des représentants du personnel qui sont réunis en commission.

##### ○ **Affectations de personnels**

Le Directeur d'UFR communique les affectations de personnels BIATSS à l'UFR :

- Marie-Alix PIOLLET a réussi le recrutement sans concours d'adjoint technique et a été nommée le 01.04.2016 sur son poste.
- Jean-Marc BLANCHE a réussi le concours d'ADJAENES et est nommé le 01.09.2016 également sur son poste.
- Stéphanie PERRET, ADJAENES arrivant du collège d'Is sur Tille, est nommée à l'antenne financière en remplacement de Monique BAUDOIN qui part en retraite.

Les contrats à durée déterminée de M. CAILLOT, MME LEGOUX et MME SOUIDI ont été renouvelés pour un an. Il est souligné que ces deux dernières personnes ont reçu fin juin un courrier leur signifiant le non renouvellement de leur contrat. La gouvernance a finalement accordé une dernière année de contrat à ces deux personnes.

M. ZITO est maintenu en contrat jusqu'à l'affectation d'un lauréat de concours sur poste d'IGE, mi-novembre 2016.

Le contrat de MME FIORAMONTI n'est pas renouvelé, à sa demande, ni celui de M. REGA dont le demi - poste est supprimé en contrepartie de la requalification d'un autre emploi.

M. ROLLIN souhaite intervenir sur les renvois de personnels en CDD, qui ont été faits de façon brutale, sans considération de la présidence. 25 personnes puis 35 ont reçu un courrier de non renouvellement. Toutes les organisations syndicales ont été très choquées, elles ont dû accompagner les personnels en détresse, dont certaines en situation psychologique difficile. Une mobilisation de plus de 250 personnes a été constatée lors du conseil d'administration, ce qui est une première. Le procédé qui consiste à les licencier un jour et à revenir en arrière deux jours après est inadmissible. Les instances de dialogue ne fonctionnent pas à l'université et on peut s'inquiéter sur les postes gelés. Il précise que de plus en plus de personnes quittent l'université, contrairement à

avant, ce qui traduit un grand malaise. Il pense que si aucune réaction de la présidence ne survient, les personnels, qui vivent une situation très difficile, pourraient être amenés à bloquer les opérations d'inscription.

Le Directeur d'UFR ajoute qu'il y a non seulement la situation dramatique des personnes concernées mais également celle des services concernés par ces non-renouvellements car certaines tâches ne peuvent plus être redistribuées sur les titulaires.

MME CLERGET précise que les deux emplois concernés étaient maintenus dans notre UFR.

M. RIALLAND s'interroge sur les préavis de grève dont il n'est pas toujours facile de savoir s'ils répondent à un appel local ou national.

#### ○ **Départs en retraite**

A la rentrée 2016, il y a trois départs en retraite : MME BAUDOIN (adjoint administratif à l'antenne financière), M. DUTARTRE (PAST) et M. SOLONOT (technicien).

#### ○ **ATER – Rentrée 2016**

Nous avons obtenu des recrutements sur nos deux supports vacants, sur les quatre demandés : postes de MME CATTIN (Anthony BOUTON au S1 et Ronan STEINMANN au S2) et de M. ALIBERT (recrutement de Cécile SCHWEITZER à l'année). Initialement, seul 1.5 ATER était accordé sur nos deux postes vacants, la réaction de la direction de l'UFR a permis de récupérer un demi-poste supplémentaire. La suppression de deux supports sur socle aggrave lourdement le déficit en 35-36 et 67 et est très préoccupante pour la rentrée prochaine.

#### ○ **Résultat du DOM RH pour 2017**

Le Directeur d'UFR fait état d'une réunion exceptionnelle des directeurs de composantes, à laquelle M. FAIVRE représentera l'UFR, qui fait suite aux réactions suscitées par l'annulation d'une réunion prévue antérieurement. Un compte rendu sera diffusé par mail.

#### ▪ **ATER**

Pour 2017, la gouvernance propose le gel des deux ATER sur postes vacants, ce que la composante va contester très rapidement car la disparition de deux ATER serait catastrophique.

M. FAIVRE observe que la doctrine qui consistait à ne pas toucher aux ATER sur postes vacants n'est plus valable.

#### ▪ **Emplois vacants d'enseignants et enseignants-chercheurs**

Il est indiqué « publication différée » pour les deux postes de MCF de M. ALIBERT et de Mme CATTIN, ce que l'UFR n'a pas demandé. Ces deux enseignants-chercheurs sont appelés à revenir sur leur poste respectif, donc l'UFR va demander une clarification.

M. ROLLIN ne comprend pas non plus cette publication différée puisque ces deux enseignants-chercheurs doivent obligatoirement retrouver leur poste à leur retour.

- Départ en retraite de MME CHATEAU : le poste a été demandé en PRAG anglais scientifique. La demande est validée.

M. FARA souhaite connaître l'affectation du poste de PRAG.

Le Directeur d'UFR répond qu'il sera entièrement rattaché à notre composante.

- Départ en retraite de M. BENTEJAC : le poste est demandé en redéploiement de 64 en 67<sup>ème</sup> section. Avis favorable de la gouvernance.

Aucune création de poste n'a été validée, comme cela était prévisible.

Le Directeur d'UFR est très heureux d'avoir été suivi sur ces deux postes.

M. RIALLAND demande où en est le support de PAST.

Le Directeur d'UFR répond que le recrutement est en cours.

#### ▪ Emplois vacants de personnels BIATSS

- Départ en retraite de M. SAUNIER : nous avons reçu un accord pour l'ouverture d'un concours en 2017 mais avec obligation de rajouter sur la fiche de poste que la personne devra prendre en charge la gestion et l'évacuation des déchets chimiques de l'université.

Le Directeur d'UFR est en total désaccord avec cette demande, car l'UFR n'est pas le plus gros générateur de déchets chimiques de l'université et le poste porte sur la préparation de TP en physiologie animale. L'évacuation des déchets chimiques était liée à la personne et non au poste. L'université a été alertée par l'UFR il y a au moins 3 ans et il y avait un accord sur une prise en charge en central, l'ingénieure hygiène et sécurité s'étant proposée pour former la personne. L'ajout d'une mission de gestion de déchets chimiques nuirait à la carrière de l'agent, car une part recherche a été ajoutée dans la fiche de poste, ce que la personne n'aurait plus la disponibilité d'assurer. De plus, de fortes difficultés de recrutement sont à craindre.

M. ROLLIN confirme les difficultés de recrutement prévisibles car le poste relèverait à la fois de la BAP A et de la BAP B, deux BAP radicalement différentes. Le risque est de ne pas avoir de candidat.

- Départ en retraite de M. FESTEAU: un rehaussement du poste a été demandé. La publication a été différée mais nous aurons un CDD de niveau technicien en attendant. Cette solution correspond à la demande du laboratoire.

M. FARA espère ne pas perdre le poste.

- Départ en retraite de M. SOLONOT (septembre 2016) : nous aurons un CDD pour 2016-2017 et, à la rentrée 2017, la gouvernance n'a pas retenu une publication au concours. Le poste serait gelé pour une deuxième année, avec nomination d'un CDD, ce sur quoi l'UFR et le directeur du CSGA vont exprimer leur insatisfaction.

M. GROSJEAN souhaite savoir si ce gel à la publication est un cas particulier et s'il y a un risque sur le maintien du poste.

Le Directeur d'UFR répond que le cas n'est pas particulier, il s'inscrit dans le contexte de recherche d'économies de l'uB. Tant que les postes ne sont pas pourvus, il y a toujours un risque de disparition du support.

M. ROLLIN précise que 22 postes sont gelés, celui-ci n'est donc pas une exception. L'uB a une responsabilité vis-à-vis de ses déchets recherche et cette tâche doit être complètement prise en charge par le SHSE, qui est actuellement dans l'incapacité de le faire. Il interviendra en conseil sur ce point.

M. RIALLAND demande si le poste dédié au développement durable ne pourrait pas être positionné sur l'évacuation des déchets chimiques.

M. GROSJEAN fait le constat que les problèmes évoqués concernent les personnels BIATSS.

M. ROLLIN répond que c'est la conséquence du fait que 80% des personnels BIATSS n'ont pas voté pour le président.

M. GUZZO ne veut pas polémiquer mais mentionne que depuis 2012, le président a fait beaucoup pour les BIATSS, qui ont la mémoire courte. La question qui se pose est : voulons-nous rester autonomes ou passer sous tutelle du rectorat ?

M. ROLLIN rappelle que les restrictions faites sur les primes des personnels BIATSS sont très importantes pour leur salaire et s'interroge : les enseignants-chercheurs accepteraient-ils une baisse de 10% de leur rémunération ?

Le Directeur d'UFR répond que les gels de postes d'enseignants-chercheurs ont été considérables au niveau de l'uB.

M. ROLLIN ajoute que l'uB est reconnue auprès du ministère en plus grand déficit au niveau des personnels BIATSS qu'enseignants-chercheurs. L'uB reçoit chaque année des crédits du ministère pour compenser le déficit de postes.

M. FAIVRE pense qu'il ne faut pas alimenter un discours de fracturation et cliver par catégorie car cela risque d'être improductif.

M. RIALLAND pense que l'uB se dit que s'il n'y a pas d'enseignants-chercheurs, il n'y aura personne devant les étudiants. Le soutien doit être global.

M. PICHON observe que s'il y a une menace de grève aux inscriptions, l'uB ne pourra pas fonctionner.

MME SALVADORI regrette le manque d'informations de l'UFR sur la mobilisation, qui fait que seuls deux enseignants-chercheurs de l'UFR sont allés à la manifestation.

Le Directeur d'UFR répond que plusieurs mails des syndicats ont été reçus.

M. FAIVRE confirme qu'au moins 10 messages ont été reçus. Deux démarches étaient envisageables : soit on diffusait tout de suite, soit on réagissait et c'est ce qui a été fait. Au final, la situation des deux personnes a été rétablie. Comme le conseil d'UFR arrivait rapidement, la démarche choisie a été d'informer le conseil en premier mais tous ceux qui voulaient se mobiliser le pouvaient.

MME SALVADORI observe que, dans d'autres UFR, il y a eu des discussions sur ce qui se ferait à la rentrée.

M. PICHON observe que si l'on attend le PV du conseil, une diffusion sera possible seulement en septembre, après validation.

Le Directeur d'UFR rappelle le calendrier : les premières lettres notifiant les non renouvellements de contractuels sont arrivées le jeudi, ont été remises aux personnes concernées le jour même par la responsable administrative et les 2èmes les informant de leur maintien sont arrivées le lundi.

M. ROLLIN estime que la gestion des contractuels a été menée de façon très secrète par la présidence. Certains contractuels ont eu la lettre dans leur casier. Il faut noter que le 30 juin était la date limite de prévenance et qu'il n'y a pas eu de dialogue entre l'uB et les responsables administratifs.

M. RIALLAND s'enquiert de la réglementation : impose-t-elle de recevoir les intéressés ?



M. GUZZO précise que 4 M€ étaient à trouver et il a fallu faire un arbitrage. Les choix faits sont des choix courageux, d'ailleurs il n'a pas vu d'autres propositions arriver. Il y a certainement eu des maladresses mais les choses ne sont pas figées, un nouveau séminaire de la gouvernance est prévu.

M. RIALLAND répond qu'il est difficile de faire des propositions si l'on n'est pas informé. Il y a eu un manque de transparence de l'Ub car ce déficit de 4 M€ n'a pas été communiqué.

Selon le Directeur d'UFR, l'inquiétude de la communauté vient de l'évolution considérable et incompréhensible du déficit annoncé, qui génère des interrogations de la base et les réactions des directeurs de composantes. Le point d'indice et le GVT ne suffisent pas à expliquer l'explosion du déficit.

M. GROSJEAN constate que l'ub a valorisé le succès d'i-site, lequel devait nous protéger. Or, cela peut être remis en cause dans un an, ce dont le ministère est responsable.

Pour M. FAIVRE, ce label est un outil prestigieux mais qui n'a pas été présenté comme un outil de protection. Il n'est pas destiné à compenser un déficit.

M. GUZZO rappelle l'incidence de l'évolution de l'offre de formation dans cette situation, même si l'UFR SVTE est perçue comme un très bon élève.

M. FAIVRE observe que, pour autant, le budget des heures diminue, même si c'est dans de moindres proportions que d'autres composantes. En ce qui concerne la future offre, il avait compris que l'on déposait l'offre et qu'ensuite il y aurait une négociation avant envoi au ministère, ce qui ne semble plus être le cas. Il faudra donc, au retour, tenir compte des efforts faits de la part des différentes composantes.

Le Directeur d'UFR indique qu'une rencontre est prévue prochainement avec le vice-président chargé de l'offre de formation.

Par ailleurs, il présente une dépêche de l'AEF qui annonce une augmentation du budget de l'enseignement supérieur de 850 M€.

#### ✓ Résultat du DOM finances pour 2017

Le contexte général de l'université a été transmis aux composantes

- La notification provisoire de la dotation de fonctionnement est de 80 000 € pour l'année 2017, contre 156 000 € l'année dernière mais les amortissements seront gérés en central. Une diminution globale de 20 % est annoncée par la gouvernance mais les calculs de l'UFR concluent à une diminution de 29.8 % au lieu des 20 % annoncés. Il y a donc un double désaccord sur cette dotation.
- La dotation en heures TD est de 26 961 contre 28 048 l'an dernier, soit 1087 heures de moins. (Diminution de 4 %).

M. GUZZO souligne que 4% est le taux minimal appliqué aux UFR, celui-ci allant jusqu'à 20%. Certaines composantes n'ont pas tenu compte des maxima fixés à 1500 heures en licence et 250 heures en master, elles ont donc été davantage pénalisées.

M. FAIVRE pense que même si les effectifs sont constants, la situation sera plus que tendue. L'UFR se voit appliquer une baisse de 4% seulement, compte tenu des efforts qui ont déjà été faits mais cette diminution génère à chaque fois une réflexion chronophage.

M. BELLENGER souhaite savoir pourquoi le taux horaire passe de 46.16 € à 48.20 €.

Le Directeur d'UFR répond que ce taux est devenu unique pour toutes les composantes, c'est le taux moyen qui a été constaté. Une gestion rigoureuse et raisonnée avait été faite pour respecter le budget, mais une baisse, aussi

faible soit elle, peut faire basculer la composante d'une situation « difficile » à une situation « inextricable ». Il peut y avoir eu des dérives dans certaines UFR, alors que des efforts importants ont déjà été faits par la nôtre, y compris en fonctionnement.

M. GROSJEAN souhaite savoir la situation des autres UFR sur la dotation.

En ce qui concerne les crédits de fonctionnement, le Directeur d'UFR rappelle que cela fait des années qu'il demande la remise à plat du système de calcul des dotations aux composantes. Mais le sujet, sensible, n'est pas abordé. Les coûts des appareillages et des consommables ont explosé en sciences et n'ont pas été pris en considération dans les dotations. L'UFR SVTE est par ailleurs mal dotée par rapport aux autres composantes scientifiques. Toutes les économies ont été réalisées et il y a des frais incompressibles. Les TP existent grâce au soutien non officiel des laboratoires en consommables. De plus, l'UFR SVTE a des fonds propres limités.

M. RIALLAND pense que cette dotation de 80 000 € va grandement pénaliser le fonctionnement de l'UFR, d'autant que cette annonce est brutale et tardive.

M. PICHON demande quels sont les leviers possibles pour absorber les 1000 h de moins qui nous sont imposées. Il a l'impression qu'à force d'être vertueuse, notamment avec la mise en place d'une capacité d'accueil, l'UFR se retrouve lésée.

M. FAIVRE rappelle les leviers existants : attribuer une enveloppe à chaque responsable, compter des heures e cours en TD par exemple. On pourrait également mettre en place un dispositif d'évaluation du coût des TP et flécher des TP chers et pas chers. Nous en saurons plus quand nous connaissons les effectifs. Si un parcours compte moins de 10 étudiants en master, on ne l'ouvrira pas, alors qu'une solution intermédiaire était trouvée jusqu'alors.

M. GUZZO, en tant qu'enseignant-chercheur de l'UFR, trouve la position de M. FAIVRE sévère.

Le Directeur d'UFR conclut qu'il va négocier lors de la réunion du lendemain, avec M. FAIVRE et MME CLERGET, car les marges de manœuvre n'existent plus à l'heure actuelle.

### ✓ Questions pédagogiques

#### ○ **Compte-rendu de la commission de l'enseignement du 24/06/2016**


#### ▪ **Modification de la procédure de saisie des notes en licence (rentrée 2016)**

M. FAIVRE présente la discussion tenue en commission de la pédagogie, sur les difficultés de gestion des copies d'examen en secrétariat pédagogique licence. Le problème provient d'une dérive concernant le nombre de sujets d'examen pour une même épreuve, sur des feuilles différentes. Le nombre de copies à décacheter devient ingérable. De plus, les moyennes de ces copies sont effectuées, dans certains cas, par le secrétariat licence, alors que l'arrêt des notes est une mission dévolue aux enseignants.

Plusieurs propositions ont été discutées en commission de la pédagogie :

- retour au numéro d'anonymat avec des fichiers d'import- export, à charge pour les responsables d'épreuves de regrouper les copies, moyenniser et saisir les notes uniques dans un fichier. C'est la proposition qui a été retenue en commission de la pédagogie.
- Appel à la responsabilité des collègues et à la prise en charge par les enseignants-chercheurs de la multiplicité des copies et indication d'une seule note sur un paquet de copies, à saisir par le secrétariat licence.

Vote sur la proposition retenue en commission de la pédagogie (retour au numéro d'anonymat) :

 **21 pour, 3 abstentions**

▪ **Certificats d'université : UE ouvertes et tarifs associés**

M. FAIVRE rappelle l'objectif de ce dispositif que l'uB souhaite expérimenter en 2016-2017. Cinq responsables d'UE ou de filières ont répondu favorablement. Toutes les propositions faites sont favorables à la somme plancher de 8 € par ECTS proposée par l'uB, étant précisé que pour la licence professionnelle ADNT, les tarifs devront être fixés en lien avec le SEFCA, du fait d'un public issu en partie de la formation continue.

	formation	UE	Module
M. CONNAT	L1 Sciences Vie	UE1	biologie cellulaire
	L2 Biologie Biochimie (BB)	UE 4	Biologie cellulaire - BC1
M. MICHAILLE	L2 biologie biochimie (BB)	UE8	Biologie du développement
	L3 Biologie Cellulaire et physiologie (BCP)	UE 6	biologie du développement
M. COLLIN	LP Agriculture, Durabilité, Nouvelles Technologies (ADNT)	UE1	les fondamentaux
		UE2	impacts environnementaux : agriculture et énergie impacts environnementaux : exploit agricole dans son environnement
		UE3	systemes de culture, outils d'aide à la décision : outil commercialisation systemes de culture, outils d'aide à la décision : référentiel durabilité outils de culture, outils d'aide à la décision : respect environnement
		UE5	spatialisation des données : bases de données et SIG spatialisation des données : télédétection spatialisation des données : utilisation du GPS
M. MOREAU	M1 Biologie des Organismes et des Populations (BOP)	Toutes les UE sauf stage	
Mme DACREMONT	M2 ESCAI	UE2	
		UE 3	
		UE4	
		UE5	

MME ABED VIEILLARD demande quelle sera la faisabilité si un nombre important de demandes arrive pour une formation.

M. FAIVRE répond que la décision finale revient au responsable pédagogique, qui peut décider d'accueillir ou non de tels étudiants.

M. GROSJEAN s'interroge sur ce que cela peut apporter aux étudiants.

MME SALVADORI souhaite savoir si c'est possible en interne à l'UFR, ce à quoi M. FAIVRE répond positivement.

M. PICHON craint que cela ne génère des stratégies, par exemple pour éviter des UE difficiles.

MME THOMAS précise que les étudiants ne peuvent pas remplacer les ECTS prévus dans la maquette.

### **Unanimité (24 pour)**

- **Demande de report de la date de rentrée 2016 pour le master EGRP**

M. SMOLIK, co-responsable de la formation, étant indisponible la semaine du 27 septembre, date initialement prévue pour la rentrée du M2 EGRP, il est demandé par les responsables pédagogiques de ce master un report de la rentrée au 4 octobre 2016 (au lieu du 27 septembre).

### **23 pour ,1 abstention**

- **Expérimentation des IP web sur le cycle licence**

Point reporté à une prochaine réunion.

- **Point sur la rentrée 2016**

MME THOMAS présente quelques chiffres sur les candidatures déposées sur e-candidat pour l'UFR : L1 : 192, L2 :122, L3 biologie : 12, L3 STE : 2. Il y a une relative stabilité, sauf pour la L1 et la licence professionnelle TED. Plus de 1 800 dossiers de candidature ont été saisis, contre 2069 en 2015-2016. Sur les 1807 dossiers, 1451 ont finalement été envoyés, soit 80 %, taux relativement stable par rapport à l'an dernier (86 % de dossiers reçus). 285 inscriptions fermes sont faites à ce jour. Une grosse augmentation du nombre de dossiers extérieurs reçus pour l'accès en L3 est enregistrée (presque + 100 %). E-candidat a dysfonctionné très souvent mais sera amélioré et la session 2 a retardé les inscriptions.

Concernant les inscriptions administratives, celles-ci se terminant le 17/7 pour la vague de juillet, le nombre d'inscriptions à ce jour n'est pas représentatif des effectifs attendus à la rentrée, d'autant que les usagers relevant de la formation continue s'inscrivent en septembre. Les inscriptions ré-ouvrent le 30 août.

Le Directeur d'UFR fait un point sur la L1 et la gestion des néo-entrants APB : nous sommes dans les prévisions de 260 pour la capacité d'accueil : 265 ont été appelés et 25 nouvelles propositions ont été faites.

Réorientations internes : 130 places, 130 ont été appelés et 42 nouvelles propositions ont été faites ; il reste 10 candidatures en attente. Un surbooking est envisagé.

Réorientations externes : 20 places. Il y a eu 20 candidats et 4 nouvelles propositions ont été faites, il reste 18 candidats en attente.

MME SALVADORI signale des difficultés à recruter des tuteurs de rentrée et souligne que l'UFR s'en est vue octroyer un de moins que l'année dernière (4 au lieu de 5). Le nombre d'heures est lui aussi en baisse : de 7h 30 à 5 h 00.

Le Directeur d'UFR demande un point sur les résultats du CAPES SVT à MME SALVADORI.

MME SALVADORI se réjouit des résultats de l'UFR : il y a 16 lauréats au CAPES, soit 60 % par rapport aux admissibles, alors que le taux national est d'environ 50 %. C'est une bonne réussite, notamment à l'oral, grâce aux oraux blancs dispensés par l'équipe pédagogique. Elle souhaite que cette préparation à l'oral soit pérennisée car nos étudiants réussissent mieux qu'ailleurs mais l'ESPE ne veut pas financer les oraux dans la future maquette.

## ✓ Questions relatives aux locaux

### ○ **Compte-rendu de la commission des locaux du 21/06/2016**


M. FARA présente les travaux de cette commission dont il assure la responsabilité.

#### ▪ ***Demande de mise à disposition de la salle 312 (aile nord 3<sup>e</sup> étage) pour le Master BOP***

En attendant qu'une salle dédiée puisse être trouvée dans le bâtiment Gabriel, la commission des locaux de l'UFR fait les propositions suivantes concernant le statut de la salle 312 aile nord et son utilisation :

- Au second semestre de chaque année, cette salle du laboratoire Biogéosciences reste à disposition des étudiants du M1 et du M2 BOP en stage conventionné dans ce laboratoire.
- Au premier semestre, cette salle est mise à disposition pour les deux parcours du M2 BOP (15 étudiants maximum pour chaque parcours). Cette mise à disposition est faite aux conditions énoncées ci-après et que les responsables des parcours BOP auront en charge de faire respecter :
- Pas de transformation physique majeure de cette salle.
- Utilisation exclusivement dédiée à des fins pédagogiques et scientifiques.
- S'assurer d'une utilisation raisonnée des deux clés qui seront mise à disposition pour la spécialité BOP. Dans la mesure où la clé actuelle de cette salle est un passe ouvrant près de la moitié des bureaux et des services analytiques du laboratoire BGS au 3<sup>e</sup> étage de l'aile nord, un changement du barillet et la fabrication de 4 clés spécifiques vont être demandés au pôle patrimoine de l'uB (une clé pour la loge, une pour le labo BGS, et une par parcours du M2 BOP).
- Coordonner les emplois du temps des deux parcours du M2 BOP au premier semestre afin que l'utilisation de la salle soit optimisée.
- S'assurer de la bonne utilisation de cette salle par les étudiants, notamment vis-à-vis du niveau sonore dans la salle et à ses abords afin de ne pas perturber les activités de recherche menées dans les bureaux mitoyens.

Le Directeur d'UFR soumet ce point au vote, en rappelant que cette mise à disposition est proposée, en attendant de trouver une autre salle.

 **22 pour, 2 abstentions**

#### ▪ ***Transfert des élevages de poissons zèbre***

Les élevages de poissons zèbres vont être transférés en salle S11C (rez-de-jardin, aile nord), en concertation avec le pôle patrimoine et le CoPil des animaleries. La salle va être rénovée et aménagée pour l'occasion, à côté des élevages d'amphibiens. Cela permettra une économie de coût de gestion quotidienne. Ce transfert devrait se faire dans les mois qui viennent. La salle libérée par ce transfert devra être rafraîchie et son attribution sera discutée ultérieurement par la commission des locaux de l'UFR.

#### ▪ ***Statut et réorganisation de la salle S01C (Rez de jardin, aile sud)***

La salle S01C, salle de l'UFR de stockage à des fins pédagogiques, nommée de manière informelle « cave d'écologie », n'a pas fait l'objet d'un suivi d'occupation rigoureux depuis plusieurs années. En conséquence, elle héberge actuellement une très grande quantité de matériel pédagogique et de recherche dont le stockage pose de réels problèmes de sécurité (étagères hautes en partie détachées du mur, stockage de spécimens en alcool ou formol sans ventilation,...). Une partie de ce local héberge du matériel destiné aux TP de Biologie Animale. L'autre partie correspond actuellement à un stockage plus ou moins anarchique de matériel de terrain d'écologie, à des aquariums, à des nichoirs... Non seulement l'essentiel de ce matériel n'a pas de propriétaires connus, mais son utilité ou sa possible obsolescence demeurent incertaines.

En conséquence, la commission des locaux va lancer un appel fin juin à tous les personnels du bâtiment Gabriel travaillant dans le domaine de l'écologie et à l'équipe pédagogique de Biologie animale afin que tout le matériel actuellement dans cette salle soit trié avant le 31 août 2016. Une benne sera installée à la fin de l'été à cet effet.

▪ **Mise en place d'un inventaire des salles attribuées aux laboratoires et à l'UFR au sein du bâtiment Gabriel**

Le dernier état des lieux de l'attribution des locaux du bâtiment Gabriel remonte à 2009 et contenait déjà quelques erreurs. M. FARA propose de mettre à jour ce document pendant l'été en intégrant toutes les modifications survenues depuis 2009. Des volontaires connaissant bien des secteurs du bâtiment se proposent afin de contribuer à cette tâche.

Cet inventaire serait rendu fin septembre au plus tard, pour disposer d'une cartographie des locaux. Il s'agit de mieux prévoir la stratégie d'occupation des locaux dans les années à venir.

M. FARA fait un appel à d'autres volontaires pour réaliser cet état des lieux.

○ **Compte-rendu de la réunion du 11/07/2016 avec le directeur du CSGA**

M. FARA explique qu'une rencontre a eu lieu entre le Directeur d'UFR, la responsable administrative, lui-même et le directeur du CSGA le 11 juillet 2016 dans la perspective du départ de certaines personnes de ce laboratoire actuellement installées dans le bâtiment Gabriel. La période de déménagement prévue nous a été communiquée : il s'agirait de décembre 2016.

Une nouvelle réunion est prévue fin août / début septembre pour recenser sur place les locaux libérés par le CSGA. Les attributions des bureaux laissés vacants feront ensuite l'objet d'une étude. Le CSGA sollicite le maintien de bureaux pour les enseignants-chercheurs ainsi que la salle d'élevage des drosophiles et de la pièce attenante en faveur du CSGA.

MME ABED-VIEILLARD demande à être associée à cet inventaire des espaces libérés car des collections et des livres devraient y être réinstallés, lesquels avaient été écartés au bénéfice du laboratoire.

MME SALVADORI fait état d'un besoin de bureau individuel.

M. FARA l'invite à déposer une demande auprès de la commission des locaux.

✓ **Questions diverses**

○ **Projet de coopération avec le Bénin**

Le Directeur d'UFR explique que M. KHAN présente un projet de coopération avec l'université de Cotonou au Bénin. L'accueil d'un stagiaire pour deux mois, financé par l'ambassade de France au Bénin et l'IRD, nécessite un conventionnement.

M. ROLLIN souhaite savoir si cette convention engage l'UFR sur le plan financier.

Le Directeur d'UFR répond que non et soumet au vote :

 **Unanimité : 24 Pour**

○ **Demande de DSER**

Le Directeur d'UFR donne lecture du dossier présenté par Madame Amira KHAN.


Titulaire d'un doctorat de l'université de Constantine (Algérie), MME KHAN souhaite effectuer un DSER dans l'UMR U-866, au sein de l'équipe de M. KHAN. Le dossier mentionne qu'un stage déjà effectué dans le laboratoire a permis à la personne de publier sur le plan international.

MME ABED-VIEILLARD souhaite savoir si cette demande entre dans le cadre fixé, ce à quoi le Directeur d'UFR répond positivement.

M. GROSJEAN demande comment l'on peut faire un DSER après un doctorat.

M. ROLLIN explique qu'il votera contre, pour des raisons déontologiques.

Le Directeur d'UFR soumet cette demande de DSER au vote :

 **5 contre, 19 abstentions**

**La demande est rejetée**

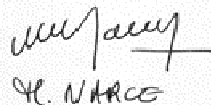
- **Remerciements adressés à M. Claude CENSIER, personnalité extérieure au conseil d'UFR, IPR-IA de SVT, admis à la retraite.**

Le Directeur d'UFR annonce que M. Claude CENSIER, IPR-IA, membre depuis très longtemps du conseil d'UFR, plus fidèle participant parmi les personnalités extérieures, quitte le conseil car il est admis à la retraite. Il lui adresse ses plus chaleureux remerciements pour les avis éclairés dispensés tout au long de ses mandats. La collaboration avec M. CENSIER a été extrêmement étroite et celui-ci a intercedé auprès du rectorat pour l'UFR en diverses circonstances.

M. CENSIER ajoute qu'il est en relation avec la composante depuis 32 ans et participe depuis environ 12 ans au conseil d'UFR. Il a eu un grand plaisir à travailler avec l'UFR et remercie tous les enseignants-chercheurs qui sont intervenus avec beaucoup de bonne volonté au titre de la formation continue, à sa demande.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 45.

Le Directeur d'UFR



M. NARCE

Michel Narce